
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Seizième séance – Mardi 11 octobre 2011, à 17 h

Présidence de M^{me} Alexandra Rys, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Antoine Bösch, M^{mes} Sandrine Burger, Sandra Golay, MM. Jean-Paul Guisan, Soli Pardo, Tobias Schnebli et M^{me} Aurélie Seguin.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Maudet, maire, M. Rémy Pagani, vice-président, M^{mes} Sandrine Salerno, Esther Alder et M. Sami Kanaan, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 30 septembre 2011, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 octobre et mercredi 12 octobre 2011, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Pierre Maudet, maire. Madame la présidente, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, j'ai une déclaration à faire au nom du Conseil administratif; cette déclaration est la suivante.

Notre municipalité est depuis quelques jours sous les projecteurs, en raison du traitement de différents dossiers dans le domaine des ressources humaines. Ces dossiers interpellent le Conseil municipal, le public et les médias.

Le Conseil administratif souhaite ici répondre à un certain nombre de questions et clarifier ses positions, dans le respect de la sphère privée et de l'honneur des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève.

S'agissant du dossier de l'actuel directeur des ressources humaines de la Ville de Genève, porté par l'ensemble du collège, notre Conseil tient à préciser ce qui suit. Le poste de directeur des ressources humaines a été mis au concours du 24 novembre 2010 au 30 janvier 2011, dans des cercles larges. Dix-sept dossiers ont été adressés à la Ville, parmi lesquels cinq personnes ont été reçues et auditionnées. Au final, aucune n'a pu être retenue, malgré un processus de recrutement exécuté dans les règles de l'art.

En parallèle et indépendamment de cela, le directeur du département de la culture réintérait son poste au 1^{er} avril 2011, après un congé sans solde de trois mois dévolu à sa campagne électorale, conformément à l'autorisation octroyée par le Conseil administratif d'alors, en septembre 2010.

Après l'élection du nouveau Conseil administratif, il est apparu que les membres du Conseil concernés ne souhaitaient pas poursuivre une collaboration avec ce directeur de département en cette qualité, compte tenu des circonstances politiques.

Le 1^{er} juin 2011, le nouveau Conseil administratif a mandaté M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge des ressources humaines, et M. Jacques Moret, directeur général, pour négocier avec M. Drahusak des conditions de «départ de la Ville de Genève», M^{me} Sandrine Salerno s'occupant particulièrement de son remplacement dans l'administration et le directeur général du volet financier.

M^{me} Salerno a agi sur mandat du Conseil administratif. A chaque étape, elle lui a rapporté l'état des négociations et chaque étape a été validée. M^{me} Salerno n'a donc pas favorisé un proche et les décisions ont été prises en toute collégialité.

Ces discussions financières, menées par le directeur général, se sont déroulées en plusieurs phases. Des négociations ont démarré sur des prétentions se basant,

par analogie, sur l'article 105, alinéa 2, du statut, qui prévoit que si la Ville ne veut pas réintégrer un employé qui a fait l'objet d'un licenciement contraire au droit, celle-ci peut être contrainte de lui payer une indemnité au maximum de vingt-quatre mois de salaire.

Une autre base de départ a été évoquée comme hypothèse de travail, fondée sur l'article 35 du statut qui concerne la procédure en cas de suppression de poste et qui, dans ce cas, peut donner droit à une indemnité de neuf mois de salaire. Après de nombreuses discussions, un accord a été trouvé sur une indemnité équivalant à 10,5 mois de salaire.

Il convient à ce stade de rectifier une information communiquée hâtivement par le Conseil administratif la semaine passée, relative à la base statutaire existant en matière d'indemnisation en dehors d'une procédure de licenciement. S'il n'y a aucune mention explicite de cette possibilité dans le statut, rien n'interdit de la pratiquer, de surcroît par analogie aux dispositions précitées. Cet accord a donc été réalisé dans le cadre statutaire, bien que l'intéressé n'ait aucun droit formel à une indemnité en cas de départ volontaire.

S'agissant du transfert de l'intéressé à la Direction des ressources humaines (DRH), les discussions ont conduit à un accord des deux parties pour un transfert nanti d'une période d'essai de six mois, et accompagné d'une baisse d'une classe de sa classification et d'une clause stipulant que si l'une ou l'autre des parties devait, pour une quelconque raison, mettre fin à l'engagement du nouveau directeur des ressources humaines pendant sa période d'essai, la Ville de Genève verserait l'indemnité précitée. L'intéressé considérait en effet que la Ville était demandeuse en lui offrant cette place de directeur à la DRH, et qu'il devait pouvoir compter sur l'indemnité qu'il aurait eue s'il avait accepté de partir plus tôt.

Au final, l'intéressé n'aurait pas touché d'indemnité s'il était resté à la DRH. Et, en tout état de cause, il a finalement renoncé à la percevoir en raison de son engagement auprès d'un nouvel employeur, privé.

De façon plus générale, le Conseil administratif reconnaît les dysfonctionnements relevés par la Cour des comptes lors de son dernier rapport annuel, que l'on ne peut pas imputer à la seule DRH. Il entend tout mettre en œuvre, en bonne intelligence avec la Cour, pour y remédier durablement, de même qu'il entend clarifier solidement le rôle et les attributions des collaborateurs faisant partie de l'environnement immédiat des magistrats. A cet effet, il a décidé unanimement ce matin de prendre les trois mesures suivantes:

1. Demander au directeur général d'assurer la responsabilité hiérarchique de la DRH pour une période déterminée correspondant, notamment, à la vacance

du poste de directeur des ressources humaines après le départ prochain de son titulaire actuel; celui-ci – le directeur général – rapportera régulièrement et directement au Conseil administratif sur les affaires courantes du personnel.

2. Entamer sans délai et par l'entremise d'un expert indépendant ou d'une experte indépendante externe une analyse détaillée et exhaustive de la politique de recrutement ainsi que de la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes dans ce domaine, afin de faciliter une mise en œuvre rapide et pertinente.
3. Edicter d'ici à la fin de l'année une directive claire relative au cahier des charges des collaboratrices et collaborateurs personnels des magistrats, consacrant notamment l'absence de responsabilité hiérarchique sur des employés municipaux, et aux limites posées en matière de communication, tant au niveau des supports qu'au niveau des contenus.

Le Conseil administratif réservera la primeur du résultat de ces travaux à la commission des finances du Conseil municipal ainsi qu'à la Cour des comptes.

Dans cette perspective, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, conscient des progrès possibles et souhaitables dans ce domaine, le Conseil administratif rappelle qu'il accordera à la gestion du personnel municipal une place essentielle dans la législation, pour le bon fonctionnement de l'ensemble de la municipalité.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, comme vous avez pu le constater, le bureau a donné son autorisation pour que des images soient tournées par la Radio Télévision Suisse.

Le bureau excusera tout à l'heure M. le maire, qui devra quitter cette première séance peu avant 18 h, mais qui sera de retour pour la séance de 20 h 30.

D'autre part, je vous prie de bien vouloir noter dans vos agendas qu'une séance supplémentaire de ce Conseil municipal aura lieu le 30 janvier 2012.

Je prie maintenant M. Medeiros de bien vouloir donner lecture d'une lettre de M^{mes} Ariane Arlotti et Marie-France Spielmann, adressée au Conseil municipal; elle concerne le Musée d'art et d'histoire.

Lecture de la lettre:

Genève, le 7 octobre 2011

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Dans le cadre de notre mandat de conseillères municipales, jusqu'à la fin de la dernière législature, nous avons suivi et étudié avec une attention soutenue depuis de nombreuses années le dossier du projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH).

Pour rappel, l'institution du MAH a vécu divers problèmes, notamment liés au personnel à l'époque de l'ancien conseiller administratif M. Mugny, ce qui a amené le MAH à être audité en 2007.

Malgré le mandat qui nous avait été confié par le peuple, nous n'avions obtenu comme élues municipales qu'une version résumée et censurée de l'audit. A cette période, l'attention était concentrée sur les multiples aléas du projet d'agrandissement du MAH.

En 2007, le Conseil municipal avait fixé un délai de deux ans pour réunir les fonds privés nécessaires à la réalisation du projet «Nouvel». Les montants étaient alors fixés à 80 millions au total, soit 40 millions de fonds privés et un investissement de 40 millions pour la Ville de Genève.

Ce délai était largement dépassé au moment où M. Gandur a présenté ses promesses de financement de 20 à 40 millions. Une convention a été signée en catimini au début 2010 entre M. Mugny, seul représentant de la Ville, et la Fondation Gandur pour l'art, mais aucun conseiller municipal n'a été informé sur le contenu de cette convention jusqu'à ce qu'on l'apprenne par la presse, en septembre 2010, et qu'on apprenne par là même qu'il aura fallu l'intervention d'un citoyen qui avait saisi la LIPAD pour obtenir ce document pourtant décrit comme public par le magistrat concerné!

La Ville a donc signé sans en informer le Conseil municipal une convention pour un siècle avec une nouvelle fondation, la Fondation Gandur pour l'art, qui impose son nom à côté de celui du musée, ainsi que des exigences très précises en matière de collections et d'expositions!

Cet épisode démontre toute la difficulté d'examiner consciencieusement le dossier du MAH tant le département de la culture faisait de la rétention d'information et semblait craindre le travail des conseillers municipaux.

L'audit a été demandé auprès de la LIPAD et finalement obtenu en début 2011!

Par ailleurs, nous savions que le musée était déjà lié avec l'association Hellas et Roma, qui visiblement jouit d'un certain pouvoir au sein du musée. En 2010, dans les statuts de cette association, il est écrit: «Un des membres sera le conservateur en charge des antiquités grecques.» Or, selon nos informations, des membres de Hellas et Roma seraient liés à un réseau de trafic d'art découvert en 2004 au port franc de Genève et décrit dans le livre *The Medici Conspiracy*. Il nous semble sain de prendre des précautions afin d'appliquer la déontologie selon les normes de l'ICOM (International Council of Museums), dont l'actuel directeur du MAH, M. Marin, a été le président.

Tenant compte de tout cela et voyant que le traitement des interventions des élus municipaux est trop lent pour suivre l'évolution du projet d'agrandissement du MAH, et constatant également les réticences du précédent magistrat à transmettre les informations et documents nécessaires pour une juste étude de ce dossier, nous avons saisi la Cour des comptes.

Cette dernière n'a jugé utile de nous répondre que sur les problématiques liées à la convention Gandur, et non sur toutes les autres questions éthiques, notamment celles liées aux collections présentes et à venir.

La Cour des comptes ne répond donc pas à toutes les questions que nous avons posées et nous conseille de nous en remettre au Conseil administratif. Il semble nécessaire de rappeler à nos édiles que le travail d'expertise est l'une des missions de base des musées. D'où notre malaise en début de cette année lorsqu'il nous a été annoncé la suppression du laboratoire de restauration et d'expertise du MAH.

Face à la non-réponse de la Cour des comptes et pour ne pas tourner en rond, nous demandons une expertise (par un expert neutre qui n'ait de liens ni avec le MAH ni avec la Ville de Genève). Une expertise qui devrait porter dans un premier temps sur toute la collection d'antiquité du MAH (notamment la collection Hellas et Roma) ainsi que, dans un deuxième temps, sur les collections Gandur lorsqu'elles entreront au MAH.

C'est dans cet esprit que nous nous adressons directement à vous, membres du Conseil municipal, pour vous demander de soutenir cette proposition d'expertise neutre, afin de donner les réponses attendues sur le dossier du MAH, tant en ce qui concerne le projet de réalisation que sur les conséquences financières sur les budgets futurs de la Ville de Genève des engagements qu'a pris M. Mugny en signant la convention qui lie la Ville et la Fondation Gandur, et dont nous suggérons qu'elle fasse l'objet d'un projet d'arrêté comportant les lignes directrices de cette convention et les conséquences financières et contractuelles pour la Ville des décisions prises.

Ariane Arlotti
Marie-France Spielmann

P.-S. Nous demandons que cette lettre soit lue à la tribune du Conseil municipal.

3. Prestation de serment de M. Christo Ivanov, remplaçant M. Yves Nidegger, conseiller municipal démissionnaire.

M. Christo Ivanov est assermenté. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

M. Michel Amaudruz (UDC). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble ou à M^{me} Salerno. Lors de la réunion de la commission des travaux et des constructions, une question a été posée concernant un crédit important de 2 millions de francs pour la réfection des cheminements. Alors que l'on souhaite une restriction budgétaire, ces travaux devisés à quelque 2 millions ne pourraient-ils pas être réduits? C'est le premier volet de la question. Le deuxième volet, d'ailleurs un peu en contradiction avec le premier, est qu'il est ressorti de la discussion qu'il n'y avait aucun plan, aucune directive du Conseil administratif au sujet des cheminements et que les décisions étaient prises au coup par coup. Est-ce exact? Sinon, un plan a-t-il été établi à cet égard?

Enfin, dans le prolongement de cette question, il serait intéressant de savoir ce qu'il en est des cheminements – là, ce n'est pas M. Rielle qui me contrariera – parce que, même si c'est en contradiction avec le premier volet de ma question, il n'en demeure pas moins que les chemins piétonniers sont très importants pour la santé.

M. Pierre Maudet, maire. Il s'agit en fait d'une question à cheval sur le département de mon collègue Rémy Pagani, dès lors qu'il s'agit d'aménagements et d'un crédit d'investissement dont vous avez parlé en commission des travaux et des constructions, et sur le département que je préside, puisqu'il s'agit également d'une question relative aux espaces verts. On parle donc bien des cheminements piétonniers dans les espaces verts, c'est-à-dire un crédit d'un peu plus de 2 millions de francs.

Ce crédit a été déposé il y a quelques mois sur la base d'un constat que chacun peut faire. Si vous fréquentez les parcs genevois, vous verrez un certain délabrement des cheminements piétonniers en raison des racines des arbres qui bordent un bon nombre d'entre eux, par exemple au parc Geisendorf, qui est très fréquenté, notamment par des enfants, des mamans et des papas qui ont des poussettes. Il devient de plus en plus difficile de fréquenter ces espaces, lesquels deviennent un vrai gymkhana par endroits. Il s'agissait donc pour le Conseil administratif, dans un premier temps, d'intervenir sur les cheminements les plus urgents pour procé-

der à leur réfection. Monsieur le conseiller municipal, les 2 millions de francs que nous demandons, c'est encore peu de chose par rapport à l'ensemble des chemins piétonniers qu'il faudrait refaire dans les parcs.

Je viens sur le deuxième volet de votre question, qui est tout à fait pertinent. Mais c'est une décision plutôt politique: le Conseil administratif doit se déterminer sur la question de savoir si l'on maintient tous les chemins piétonniers tels que nous les avons aujourd'hui. Dans certains parcs, j'ai tendance – mais c'est mon avis personnel – à considérer que nous avons beaucoup trop de béton et beaucoup trop d'espaces qui deviennent ensuite des chemins à entretenir. Nous pourrions «renaturer» un certain nombre de ces chemins en restituant les pelouses ou les espaces verts. Vous avez donc raison de poser cette question, mais le crédit que nous vous demandons de voter est pour l'immédiat.

Dans le futur, Mesdames et Messieurs, nous reviendrons avec un plan global nous permettant de vous répondre sur l'opportunité de maintenir des chemins ou d'en supprimer, et donc de payer pour les crédits afférents.

M. Pascal Holenweg (S). Le hasard fait que ma question fera suite à la lettre lue tout à l'heure concernant le Musée d'art et d'histoire. Le 14 février dernier, j'ai adressé, avec d'autres, une communication à la Cour des comptes en la priant de bien vouloir se prononcer, s'agissant du Musée d'art et d'histoire, sur le contenu de la première version de la convention passée entre la Ville de Genève et la Fondation Gandur pour l'art. Dans sa réponse, la Cour des comptes constate que la convention signée avec la Fondation Gandur implique des engagements pour la Ville pendant un siècle, nonante-neuf ans très précisément, en échange d'une participation éventuelle de la fondation au coût de l'agrandissement du musée.

La loi sur l'administration des communes prévoit que l'acceptation des donations assorties de charges doit être soumise au Conseil municipal, ainsi que la mise à disposition des locaux pour une durée supérieure à douze ans. Là, il s'agit d'une durée de nonante-neuf ans. Mais la formulation de la loi est suffisamment ambiguë pour que le Conseil administratif ait pu se passer de cette soumission au Conseil municipal; la Cour des comptes constate que la procédure est parfaitement légale.

Ma question est la suivante. La Cour des comptes suggère au Conseil administratif de limiter à douze ans la durée de l'engagement de mise à la disposition de la Fondation Gandur des locaux d'un musée. Le Conseil administratif a-t-il l'intention de suivre cette suggestion de la Cour des comptes?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. La réponse est oui, Monsieur le conseiller municipal. Cela dit, je précise tout de même que la Cour des comptes, comme vous le dites, a relevé que la loi n'avait pas été violée, mais qu'elle soulève

un certain nombre de questions légitimes par rapport à l'implication des engagements pris. Cela ne touche d'ailleurs pas que la convention avec M. Gandur, mais toutes les conventions avec des donations, des legs. Même lorsque ce sont des donations intégrales, le simple fait de devoir s'en occuper génère des charges.

Concernant M. Gandur, je l'avais déjà dit une fois dans ce Conseil, nous sommes en négociation pour adapter la convention en vigueur en spécifiant la différence entre la convention sur la collection, qui implique aussi la question des locaux, et la convention concernant le partenariat pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire.

Il n'était probablement pas prévu de donner ainsi des locaux *ad vitam aeternam*, ou en tout cas pour nonante-neuf ans, ce qui est presque la même chose de notre point de vue à nous, humbles mortels. Nous allons probablement conclure un bail renouvelable, comme cela se fait généralement en Ville, impliquant la mise à disposition des locaux gratuitement.

Je précise aussi, par rapport au courrier qui a été lu et qui touche aussi cette question, qu'actuellement un inventaire approfondi de toutes les conventions est en train d'être effectué, aussi bien sous l'angle des charges que sous l'angle de la déontologie. Cet inventaire est en cours par un expert indépendant.

M. Alexandre Chevalier (HP). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno, en charge de la Gérance immobilière municipale. Madame la conseillère administrative, il a été décidé, notamment par vos services, la fermeture du Restaurant La Perle-du-Lac. J'aimerais savoir quelles sont les mesures de reclassement prises par vos services, notamment au travers du Fonds chômage, pour le personnel du restaurant.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. D'abord, Monsieur Chevalier, ce n'était pas une décision de la Gérance immobilière municipale, mais une décision du Conseil administratif in corpore. Ensuite, nous avons discuté et fait œuvre de bons offices depuis le début sur ce dossier, notamment à la demande d'une de vos collègues, M^{me} Pérez, et nous avons joué les *go-between* entre l'employeur, les employés, avec un partenaire qui était le syndicat Unia. A ce stade, aucun dossier n'a été déposé auprès du Fonds chômage, et si tel devait être le cas, bien évidemment que la commission consultative l'analyserait avec l'intérêt et toute l'intelligence et la diligence qui siéent dans ce dossier.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno ou à M. Pagani, et elle concerne le bâtiment qui abrite les Montreurs d'images. Il s'agit d'une bâtisse qui ne ressemble plus à rien. Elle est proche de l'hôpital, où il

se trouve que j'ai dû récemment aller plusieurs fois. Je me suis rendu compte que cette bâtisse appartient à la Ville et qu'on n'y fait plus rien. Quid de ce bâtiment, va-t-on le rénover, y mettre enfin un commerce?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Genecand, je vous répons: oui, il y a une grande potentialité de logements à cet endroit-là, comme vous l'avez relevé! Nous sommes en train de faire des préétudes, comme il se doit, et j'espère qu'un crédit d'étude vous sera présenté rapidement. Nous sommes, en effet, en train de répertorier l'ensemble des terrains disponibles en ville pour les valoriser à terme, et cela rapidement.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne ce fameux projet de tour aux Grottes. J'ai essayé de vous interroger l'autre jour en commission, mais les réponses ne m'ont pas satisfaite. J'aimerais savoir où en est le projet sur plusieurs aspects, notamment combien d'étages sont finalement prévus dans cette tour. Un chiffre a été donné aux habitants, un autre à la presse, un autre encore aux membres du Conseil municipal... Alors, pourriez-vous nous dire si le nombre d'étages est enfin défini? Et nous dire aussi comment se passent les négociations avec les habitants qui s'opposent à cette tour, notamment une nouvelle association qui vient d'être créée.

J'aimerais savoir également quels types de logement seront faits dans cette tour. Je sais qu'il y aura du logement social; d'ailleurs, je le soutiens et le soutiendrai toujours, mais ce n'est pas pour autant qu'il faut faire des cages à lapins. Je vous remercie de votre réponse.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Non, Madame Klopmann, ce ne seront pas des cages à lapins, ce seront des logements subventionnés par l'Etat, du moins je l'espère. Comme vous le savez, nous construisons à 4500 francs la pièce par année et, grâce aux subventions de l'Etat et au contrôle des loyers qu'il impose, nous arrivons à 1000 francs de moins, soit 3600 francs la pièce par année. Les vides d'étages ainsi que les appartements seront largement proportionnés. En tout cas, vous pouvez aller visiter un certain nombre d'immeubles, notamment celui de la rue du Cendrier, et vous verrez que ces appartements sont tout à fait convenables, voire très convenables – si j'ose dire.

Cela étant, comme vous le savez, des négociations sont en cours, mais nous n'avons pas pour habitude de mettre sur la place publique les éléments des négociations. Cela fait partie du jeu, Madame la conseillère municipale. Mais je peux quand même répondre à une de vos questions: nous avons lancé un concours, un lauréat a été désigné, les études et le projet se poursuivent.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à Pierre Maudet, en charge de la police municipale. On a pu lire dans la presse qu'une milice s'était créée pour s'attaquer aux joueurs de bonneteau. On peut lire aussi sur des blogs que d'autres citoyens promettent la création de milices, réagissant en cela à l'occupation de l'espace public par des personnes qui pratiquent le *deal* ou des jeux illégaux, mettant ainsi en péril la sécurité publique par les affrontements que cela peut entraîner. On a beaucoup glosé sur feu l'angélisme de la gauche: qu'en est-il de l'actuelle impuissance de la droite pour gérer ces questions de sécurité publique?

M. Pierre Maudet, maire. Monsieur le conseiller municipal, je pense qu'il s'agit davantage d'une interpellation que d'une question, mais ne nous en formalisons pas dès lors qu'il y a une forte dimension politique et que poser la question, c'est y répondre! Je vais quand même vous répondre. J'ai cru un instant que vous alliez me suggérer de retirer du budget mes demandes de postes de policiers municipaux au motif que – chic! – des citoyens s'occupent de la sécurité... Dieu merci, il ne s'agit pas de cela!

D'abord, j'aimerais réaffirmer une position très républicaine, qui est celle du Conseil administratif et qui consiste à dire que la sécurité des personnes et des biens, c'est d'abord, sinon exclusivement, l'affaire de la puissance publique. Cette puissance publique, à Genève, elle s'exprime – et cette pierre angulaire est connue – d'abord à travers la police cantonale. C'est environ 1600 à 1700 fonctionnaires de police, que ce soit sur les arrières ou au front, en uniforme ou en civil. C'est elle qui a la charge de cette sécurité et c'est elle qui incarne de ce point de vue là ce principe extrêmement républicain.

En guise de réponse et de pique à la fois, j'aimerais vous rappeler ici qu'il y a moins de deux ans je me permettais d'interpeller un conseiller d'Etat en charge de la police, dans ses dernières semaines d'activité, qui avait autorisé des commerçants dans une rue des Pâquis à recourir, non pas à une milice, mais à une agence de sécurité privée pour assumer la sécurité sur le domaine public. Je m'étais ému de cette situation – cela m'avait valu la une du *Matin* – parce que je trouvais inadmissible qu'on capitule sur le domaine public. Oui, les problèmes de sécurité existent et ils ne sont l'apanage ni de la gauche ni de la droite; nous sommes en période électorale et nous pouvons largement en discuter.

Aujourd'hui, ce que nous, le Conseil administratif, institutionnellement, nous disons, c'est que nous trouvons inacceptable que des milices se fassent jour, mais que c'est en même temps une sorte de thermomètre, le symptôme d'un malaise par rapport à la question de la sécurité. Il ne s'agit donc pas simplement de casser le thermomètre, il s'agit de répondre à cette situation. Or, une des réponses que nous donnerons sera traitée au moment du budget, avec nos propositions de ren-

forcement et de développement de cet élément indispensable en matière de sécurité qu'est la police de proximité.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno. J'aurais souhaité savoir si le Parti socialiste, à la demande du Conseil administratif, envisageait de participer financièrement au dernier numéro du magazine *Vivre en ville*, puisque, manifestement, il est devenu l'organe officiel du Parti socialiste. Je rappelle quand même que cette publication, censée être neutre, coûte 75 000 francs aux contribuables. Un petit geste du Parti socialiste serait donc le bienvenu. Le Conseil administratif a-t-il pris langue dans cette perspective?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. D'abord, Madame Chappuis, c'est *Vivre à Genève* et pas *Vivre en ville*. Ensuite, certains de mes voisins me soufflaient de vous conseiller de vous adresser au Parti socialiste pour votre question, mais je ne vous ferai pas cet outrage et je vous répondrai. Je pense que, lorsqu'on est conseillère administrative, on donne son avis, y compris dans un organe d'information de la Ville de Genève, et que cet avis est politique. J'ai donné mon avis sur le développement de Genève et les conditions-cadres de ce développement qui sont données. Vous connaissez ma position depuis 2007, date à laquelle j'ai été élue à ce fauteuil, à savoir que le cadre de développement économique de Genève, aujourd'hui, ne permet pas d'accueillir de manière décente les entreprises que nous souhaitons attirer. Dans notre tissu local, notamment dans notre Ville, nous en voyons tous les jours les effets, notamment sur une thématique qui vous tient à cœur également, je le sais, celle du logement. On crée des emplois, mais on ne crée pas de logements. Il ne sert à rien d'accueillir des entreprises si nous n'avons aucune des conditions-cadres de base pour le faire décemment.

C'est la position d'une très grande majorité du Conseil administratif, c'est celle que j'ai exprimée et que je continuerai à exprimer. Je sais qu'elle ne vous sied pas. Visiblement, nous ne défendons pas les mêmes intérêts. J'ai entendu les intérêts de la Fédération des entreprises romandes et d'autres lobbies. J'entends que ma position ne plaît pas au Parti démocrate-chrétien, mais, en démocratie, vous avez votre avis, j'ai le mien. L'important est que nous puissions continuer à dialoguer, et je me réjouis de le faire avec vous, Madame Chappuis!

M^{me} Anne Moratti (Ve). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Selon la réponse du 25 mai 2011 de M. Tornare à la motion M-870, l'entrée en vigueur du règlement sur le tarif de la patinoire des Vernets devait avoir lieu à la rentrée 2011. Ce règlement faisait suite à la motion du Conseil municipal qui demandait prioritairement que les tarifs soient différenciés selon l'origine de la demande, à

savoir s'il s'agissait de clubs à but lucratif ou non, si ceux-ci utilisaient ou non les loges VIP ou la télévision, donc les investissements que le Conseil municipal a consentis à grands frais. Je voudrais savoir pourquoi cela n'a pas été fait.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je n'ai pas la connaissance détaillée de la manière dont cette demande a été formulée à la fin de l'ancienne législature. Ce que je peux vous dire aujourd'hui, c'est que le règlement sur le tarif des installations sportives vient d'être modifié par le Conseil administratif. Je précise que c'est la première fois qu'il est adopté par le Conseil administratif in corpore. Il tient compte notamment des demandes du Conseil municipal sur l'intégration de la carte 20 ans/20 francs, issue de la culture et adaptée au sport, ainsi que de la carte Gigogne. Il clarifie aussi un certain nombre de règles par rapport à l'accès aux installations sportives en général, aussi bien pour les particuliers que pour les clubs.

Des clubs à vocation lucrative, il n'y en a pas a priori. Maintenant, je suppose, Madame Moratti, que vous faites référence au Genève-Servette Hockey Club et même celui-là, qui est organisé en société anonyme, à ma connaissance, n'est pas lucratif. La relation de la Ville de Genève et du Genève-Servette Hockey Club fait l'objet d'une convention spécifique. Le Conseil administratif, dans le cadre du soutien qu'il a accordé aux conditions-cadres du club, cela a été largement médiatisé, a, entre autres, accordé la gratuité de l'usage de la patinoire pour les matches du club – c'est donc une subvention par défaut, puisque c'est une gratuité. Cela fait l'objet de l'ensemble des mesures qui, d'ailleurs, ont été exposées une nouvelle fois à la commission des finances, en lien avec la proposition qui porte sur le supplément de 500 000 francs actuellement en examen devant cette commission. Toutes les explications ont donc été données ce jour-là. Voilà comment je peux répondre à votre question, Madame.

M. Pierre Vanek (EàG). La justice genevoise vit des heures difficiles – ce n'est pas sur ce sujet que j'interviens – mais elle a connu, en 2006, une heure noire quand elle a prononcé la dissolution de l'association Rhino. Cette association visait des objectifs que, je pense, nous sommes une majorité à partager dans cette salle, à savoir soustraire du logement à la spéculation immobilière et favoriser des logements écologiques et collectifs de type communautaire. Ce sont des objectifs parfaitement raisonnables. Pourtant, cette association a été dissoute par la justice genevoise, décision qui a été confirmée par d'autres instances judiciaires de ce pays. C'est un scandale! Aujourd'hui, ce scandale est réparé, puisque la Cour européenne des droits de l'homme a indiqué que cette décision était illégale. On doit s'en réjouir pour deux motifs. Le premier, c'est parce que l'association Rhino lutte contre la spéculation immobilière...

La présidente. Votre temps de parole d'une minute est écoulé, Monsieur Vanek. Je vous donne un délai de grâce, mais c'est quelques secondes pour formuler la question.

M. Pierre Vanek. Nous sommes tous des amis de la liberté d'association et des droits démocratiques, qui ont été confirmés par les droits de Strasbourg. Ma question au conseiller administratif Rémy Pagani est de savoir s'il ne juge pas opportun, pour fêter cette victoire des ennemis de la spéculation immobilière et des amis de la liberté d'association, d'intervenir sur un des édifices que possède la Ville de Genève...

La présidente. Le délai de grâce a été suffisant. Le conseiller administratif va vous répondre. Monsieur Pagani, vous avez la parole.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je remercie M. Vanek d'avoir posé la question. Quand nous aurons lu la presse demain matin sur l'histoire un peu mouvementée que nous traversons, nous nous réjouissons de pouvoir discuter de cette problématique-là et nous lui rendrons réponse demain soir.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani. En décembre 2010, la ligne 32 a été supprimée et, pour les habitants de la Jonction et de Plainpalais, les lignes K et L ne remplaçaient absolument pas le parcours de cette ligne 32. Il y a quelques mois, vous nous aviez parlé d'un rétablissement de la ligne 32 pour 2012. Qu'en est-il, puisque, à l'heure actuelle, nous n'avons pas encore reçu de proposition concernant ce que vous aviez évoqué, c'est-à-dire l'établissement d'un bus électrique?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je réponds à une première partie de votre question aujourd'hui, Monsieur Rumo. Comme vous, j'ai été inquiet de la disparition de cette ligne 32. En revanche, nous nous sommes battus pour maintenir deux autres lignes, notamment celle de la Vieille-Ville. J'ai donc demandé aux Transports publics genevois la remise en route de la ligne 32 et l'électrification. Ils m'ont fait une proposition, qui est tout à fait viable et faisable, mais je vous répondrai encore demain pour les délais. En principe, une proposition d'investissement devrait être déposée pour acheter un petit bus électrique, mais les délais me manquent pour vous répondre de manière précise.

M. Alberto Velasco (S). Ma question s'adresse au maire de Genève qui est en charge, entre autres, du domaine public. On constate dans notre ville que plusieurs chantiers durent quinze jours, des mois, des années, comme la Roseraie, un chantier qui a commencé il y a trois ou quatre ans. On constate aussi que, sur certains lieux, s'amoncellent des outils, parfois des débris de chantier, qui sont laissés dans cet état. Ma question, Monsieur le maire, est de savoir si les entreprises paient pour l'encombrement du domaine public et si votre service fait en sorte que, une fois les travaux finis, le domaine public soit dégagé afin que les citoyens puissent en profiter. Car, effectivement, il y a un problème dans cette ville eu égard aux nombreux travaux qui n'en finissent pas.

M. Pierre Maudet, maire. Le conseiller municipal Velasco pose une bonne question qui a trait au quotidien des Genevois. Cette question a déjà été traitée dans cette enceinte il y a environ un an et demi, à la faveur d'un rapport de la Cour des comptes qui portait sur l'ensemble de la gestion du domaine public. Ce rapport montrait que les services que je préside font très bien leur travail, mais qu'ils n'ont pas les leviers pour aller aussi vite et aussi loin qu'ils le souhaiteraient. Concrètement, qu'est-ce que cela signifie? Cela signifie, par exemple, qu'en matière de fouilles, c'est-à-dire de chantiers souterrains, la loi et les règlements cantonaux sont ainsi faits que la taxation du domaine public en matière de fouilles, qui peut représenter un puissant incitatif – chaque mois qui s'écoule, ce sont des taxes à payer pour les entrepreneurs qui occupent l'espace – est forfaitaire et unique. En fait, une fois que vous êtes installés, vous n'avez pas de traites à payer en fonction du nombre de semaines, de mois ou d'années que vous utilisez le domaine public.

Voilà une imperfection de la loi et des règlements qui a généré de la part du Conseil administratif un courrier à l'Etat au mois de septembre 2010, un deuxième ce printemps, puis un troisième tout récemment. Mais, à ce jour, nous n'avons pas de nouvelles ni même un accusé de réception. C'est quand même un peu gênant.

S'agissant des chantiers, il y a une petite nuance que l'on ne s'explique pas, mais qui existe, c'est que nous avons une taxation au mois extrêmement basse. L'incitation financière à boucler rapidement un chantier est donc peu existante. Mais, là, mes services pratiquent un recensement régulier, par exemple pour éviter d'avoir en bas de certains immeubles de véritables dépôts de tuyaux, de pierres ou de véhicules installés à vie faite sur ces espaces-là. Nous les traquons et nous écrivons aux entreprises pour les prier d'enlever leur matériel ou leurs véhicules.

Il faut savoir que la Ville de Genève et les communes en général arrivent en fin de processus. En général, c'est la Direction générale de la mobilité qui donne

d'abord l'autorisation, normalement après avoir consulté les services, et finalement la Ville fait un peu le travail d'intendance. Je regrette à cet égard, et ce sera ma conclusion à votre question, que nous n'ayons pas l'appui suffisant, notamment au niveau cantonal, pour modifier les lois et les règlements afférents et nous donner les moyens de nous montrer plus dynamiques sur la gestion du domaine public.

M. Gary Bennaim (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Sandrine Salerno et elle fait suite à une question déjà posée il y a quelque temps, mais à laquelle nous n'avons pas reçu de réponse réellement satisfaisante. Elle concerne des recours à des études d'avocats externes. Aujourd'hui, on m'approche pour me poser la question suivante: est-il normal, lorsque des dossiers qui concernent la Gérance immobilière municipale sont traités auprès du Tribunal des baux et loyers, que vos juristes soient accompagnés par des avocats externes? Respectivement, dans quel cas cela se fait-il et comment sont-ils sélectionnés, parce que ce sont des demandes à des tarifs probablement bas qui ne nécessitent donc pas d'études au niveau des marchés publics? Peut-on y voir le risque de favoriser l'une ou l'autre étude, et sur quelle base ces accompagnements sont-ils faits?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je peux déjà répondre à une partie de votre question ce soir et je répondrai demain à l'autre partie. D'abord, le Conseil administratif avait pris la décision, chaque fois qu'on donnait un mandat à des tiers en matière juridique, de l'annoncer. En principe, c'est le directeur général adjoint, M. Burri, qui doit avoir la liste exhaustive des mandats qui sont donnés par la Ville à des tiers, et notamment aussi dans l'optique d'éviter les conflits d'intérêts. Cela arrivait dans le passé.

S'agissant de la Gérance immobilière municipale, vous savez que, durant à peu près deux ans et demi, il y a eu une vacance du poste de responsable du secteur juridique. Pour quelques dossiers, nous avons mandaté à l'extérieur, je pense notamment à certains établissements publics. Néanmoins, une fois ce poste repourvu, nous n'avons pas dessaisi les mandataires des dossiers qu'ils avaient quasi menés à bon port. Peut-être que les dossiers auxquels vous faites référence sont des dossiers donnés dans les années 2008, 2009 à des mandataires externes par la Gérance immobilière municipale. Pour le surplus, je peux me renseigner et peut-être amener un complément demain, si vous le souhaitez.

M. Pascal Rubeli (UDC). Ma question s'adresse au conseiller administratif Rémy Pagani. Je me fais le relais des habitants de la rue des Grottes, qui

s'inquiètent, depuis deux ou trois ans, d'odeurs assez fortes qui émanent des canalisations descendant la rue. La question est de savoir si vous et vos services êtes déjà informés et si une mise aux normes de ces canalisations est déjà prévue; sinon, qu'allez-vous faire?

La présidente. Il vous sera répondu demain. La parole est à M. Jacques Pagan.

M. Jacques Pagan (UDC). Merci, Madame la présidente. Ma question s'adresse au Conseil administratif, au représentant de celui-ci qui voudra bien y répondre. Je la formule en qualité d'habitant de cette ville, pas en qualité de conseiller municipal, car je ne suis pas encore pleinement rodé, je ne connais pas toutes les directives et autres documents dans lesquels je pourrais peut-être trouver une réponse. Ma question est: que faites-vous pour améliorer la qualité de vie des habitants de cette ville en fonction des chantiers qui ne cessent de s'ouvrir ici ou là? Quelles mesures précises prenez-vous afin de limiter les difficultés pour parcourir les rues, les ruelles, utiliser les transports publics, et même en tant que piéton? Chaque fois que je découvre un quartier nouveau en ville, il y a des travaux. Des choses indispensables doivent être faites, ces travaux ont été décidés démocratiquement, mais que pouvez-vous faire pour limiter la casse dans le sentiment dommageable qu'éprouve tout citoyen normalement constitué face à cette situation?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme vous, je suis très préoccupé par cette situation. Cela fait de nombreuses années que, d'une manière ou d'une autre, nombre de conseillers municipaux partagent cette préoccupation. Mais, si j'ose dire, nous sommes enfin sortis du tunnel en ce qui concerne le tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB), et la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA) va démarrer.

C'est le Canton qui a décidé ces investissements, heureusement. C'est un rattrapage, comme cela a été souligné, car on aurait dû faire systématiquement ces investissements dans les années 1980, 1990. Malheureusement, ils n'ont pas été faits et on se retrouve maintenant dans une situation d'engorgement. Je le regrette.

Mesdames et Messieurs, je vous demande d'aller à la rue des Deux-Ponts pour y voir les conditions d'habitabilité. Celles et ceux qui se souviennent du bruit dans cette rue avant les travaux – on n'arrivait même pas à se parler! – verront qu'aujourd'hui les voies sont ouvertes, un revêtement phonoabsorbant a été

posé; je me suis battu pour cela et on verra combien de temps cela va tenir. Tout l'éclairage public a été changé et les trottoirs ont été agrandis. Puis, allez aussi vous promener à la rue de l'École-de-Médecine, bien qu'il reste un petit problème avec les voitures sur les trottoirs. Toujours est-il que c'est de cette manière-là, en augmentant le confort de nos concitoyennes et de nos concitoyens, qu'on arrivera à faire passer les travaux.

Cela étant, dans l'aspect extrêmement positif, on s'aperçoit que là où l'on met des rues piétonnes, par exemple à la rue de la Navigation, il y a depuis quelques années une revalorisation des bâtiments. C'est très bien pour les propriétaires, mais, en même temps, il y a une augmentation des loyers et cela nous préoccupe aussi beaucoup. Tout ce confort que nous apportons en ville est nécessaire, c'est certain, mais il faut aussi en éviter les méfaits.

M. Olivier Fiumelli (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Salerno, la conseillère administrative en charge de l'égalité hommes-femmes et des luttes contre les discriminations en tout genre. Dans le vestiaire de la piscine de l'école de Contamines, sur la porte du vestiaire des filles, un panneau indique: «Vestiaires dames, entrée interdite aux messieurs, même parents d'élèves». J'ai été interpellé par plusieurs mères qui me demandaient ce que je faisais dans ce vestiaire, alors que j'étais en train de changer ma fille de 5 ans et demi. On m'a donc prié de sortir. Je suis allé voir dans le vestiaire des garçons s'il y avait le même panneau pour les mamans; évidemment, il n'y en avait pas. J'ai quand même eu l'impression – là, je me fais le porte-parole d'un certain nombre de pères – que la Ville, avec ce type de panneau, incitait les pères à rester chez eux et à laisser les mères s'occuper de leurs enfants...

La présidente. Votre temps est écoulé.

M. Olivier Fiumelli. Comment allez-vous faire respecter les principes d'égalité hommes-femmes dans ce genre de situation?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. D'abord, je me permets une petite correction dans vos propos, Monsieur Fiumelli. Vous disiez vous adresser à M^{me} Salerno, la conseillère administrative en charge de l'égalité hommes-femmes et des luttes contre les discriminations en tout genre. C'est vrai que c'est une thématique qui me meut politiquement depuis fort longtemps et j'espère que c'est aussi votre cas, vous qui êtes le père attentif de bambins et de bambines. Cela dit, ce n'est pas uniquement une thématique qui me meut, c'est une volonté

du Conseil administratif ancrée dans son statut, ancrée dans son règlement d'application, qui est un outil progressif que nous avons à négocier, M. Maudet et moi-même.

Vous pouvez donc poser cette question à l'ensemble du Conseil administratif, y compris à votre conseiller administratif, et vous pouvez surtout la poser à M^{me} Alder, quoique je ne sois pas persuadée que la Ville se charge de gérer la signalétique à l'intérieur des écoles. Si tel est le cas, et je parle sous son contrôle, c'est elle qui vous fournira la suite de ma réponse.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Ma question s'adresse certainement à M. Pagani. Pour revenir à la problématique des travaux, ma curiosité a été piquée, puisque depuis, au bas mot, deux mois, voire trois, une benne de chantier se trouve sur des places de parking en bas de l'avenue Trembley, alors qu'il n'y a plus de travaux à proximité. Cela incite des gens à déposer certains débarras et bloque plusieurs places de parking. J'aurais aimé savoir quelle suite peut être donnée à cette situation.

M. Pierre Maudet, maire. C'est une question qui rejoint les propos du conseiller municipal qui m'interpellait tout à l'heure sur les chantiers. C'est typiquement un cas de figure où les entreprises de construction, pas forcément motivées à nous signaler ce genre de cas, laissent sur le domaine public, sur des places de parc en l'occurrence, une benne de chantier. Il faut alors le signaler, dans le meilleur des cas au poste de police municipale le plus proche, qui la fera dégager rapidement.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse au magistrat M. Pagani. Dernièrement, j'ai été interpellé par des riverains, des citoyens et des commerçants de la rue Zurlinden. En effet, trois places de parc en zone bleue ont été supprimées pour y mettre quatre places pour des motos. Ces places pour motos ont été dessinées le long du trottoir. Juste en face, se trouve une auto-école et les exploitants de cette auto-école ont trouvé bizarres ces marques au sol, étant donné qu'elles n'apparaissent ni dans la loi sur la circulation routière, ni dans l'ordonnance sur les règles de la circulation routière. Pour quelles raisons ces marques ont-elles été faites de cette façon, car si on veut des cases pour les motos, on les prévoit plutôt en épi et pas le long du trottoir? Ma question est de savoir s'il y a un plan de site, un projet d'aménagement par rapport aux Eaux-Vives et s'il risque d'y avoir régulièrement des suppressions de places en zone bleue, compte tenu de la difficulté à garer sa voiture.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Comme l'a dit M. Maudet, il faut me signaler par un courriel l'endroit exact où se situe le problème que vous soulevez. Toutefois, je rappelle, d'une manière générale, que si vous voyez un nouveau parking en zone bleue, sachez, Mesdames et Messieurs, que nous n'avons aucune maîtrise, c'est la Fondation des parkings qui décide, y compris dans des cours, de mettre des zones bleues. Malheureusement, c'est la situation dans laquelle nous sommes et je le regrette. L'autorité pour toutes les communes genevoises est la Direction générale de la mobilité (DGM), ainsi que le Conseil d'Etat et M^{me} Künzler.

J'en référerai donc à M^{me} Künzler. Je verrai si c'est une proposition de la DGM, de la Fondation des parkings, ou si c'est nous qui avons fait cette proposition. Si c'est nous, je prendrai la responsabilité qui m'incombe et je vous répondrai précisément.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. Au mois de juin, j'ai posé quelques questions concernant le quartier de la Jonction et j'attends toujours des réponses. Je trouve que M. Pagani n'a pas pris cette affaire au sérieux et je le regrette. J'attends donc votre réponse dans les plus brefs délais.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Sormanni, nous sommes au point concernant les questions et je vous répondrai demain, au moment des réponses aux questions orales.

M. Carlos Medeiros (MCG). Ma question s'adresse à M. Maudet, en tant qu'orateur de la déclaration – une tartine – qu'il a faite au début de la séance concernant quelques petits dysfonctionnements de ses collègues au Conseil administratif.

Si j'ai bien compris, un directeur général du Service des ressources humaines sera nommé par intérim, et il rapportera directement au Conseil administratif tout ce qui se passera au niveau des ressources humaines. Ma question est la suivante: dois-je conclure que M^{me} Salerno est mise sous tutelle du Conseil administratif? (*Protestations.*)

M. Pierre Maudet, maire. Monsieur Medeiros, votre question me permet d'amener une précision technique. Nous allons vous distribuer dans les minutes qui suivent le texte en question, qui vous permettra de trouver la réponse à toutes

Questions orales

vos questions. Je le dis également à l'intention de la presse; normalement le texte est sur le point d'être diffusé... Je vois qu'on opine du chef, c'est donc qu'il l'a été, et vous pourrez vous livrer à toutes les exégèses que vous souhaitez.

Cela dit, sur la question précise des ressources humaines, je rappelle – je l'ai dit tout à l'heure – que le poste a été ouvert de novembre 2010 jusqu'en janvier 2011, et que tout un chacun avait la possibilité d'y postuler.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Le poste a été rouvert, mais l'actuel directeur des ressources humaines part au 30 novembre. Le Conseil administratif a décidé deux choses. La première, c'est que dans le laps de temps où il n'y aura plus de directeur des ressources humaines, c'est le directeur de l'administration générale qui assurera l'intérim. Cela répond à votre question, Monsieur Medeiros. Quant au deuxième élément – qui figure dans la communication faite par M. Maudet – c'est de dire que, puisque le directeur général assiste aux séances du Conseil administratif pour des points précis sur le personnel, il assiste à toutes nos séances, il pourra rapporter directement au Conseil administratif. Il ne s'agit donc absolument pas d'une mise sous tutelle, mais plutôt d'un intérim, parce que, au 30 novembre, le directeur actuel des ressources humaines aura quitté l'administration, et le poste a été ouvert le 28 septembre.

M. Pierre Gauthier (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif en général, parce que je ne sais pas quel département sera chargé de ce qui suit. En tant que néophyte, voire de béotien dans ce Conseil, il m'est apparu quasiment impossible – le quasiment est de trop – d'accéder, via le site internet du Conseil municipal, à des documents relatifs à des décisions déjà prises. Ma question est simple: y a-t-il un projet visant à créer, à l'instar de ce qui se passe déjà au Grand Conseil, une base de données des règlements et des différentes décisions prises antérieurement? Cette base de données devant être accessible via le site du Conseil municipal aux membres dudit Conseil. Je crois que ce serait fort utile à tous les élus, notamment aux plus récents d'entre eux.

M. Pierre Maudet, maire. Monsieur le conseiller municipal, s'agissant des règlements et des bases légales – si j'ai bien compris le sens de votre question – je peux dire que sur la question des règlements il y a un projet appelé HyperLEX qui consiste, moins en une réponse technique qu'en une réponse de contenu, à rassembler et à ordonner tous les éléments, les normes, les règlements valables en Ville de Genève, validés aussi bien par le Conseil municipal que par le Conseil administratif sur une base de données. Cela n'existe pas encore aujourd'hui, effectivement, c'est en voie de réalisation. Mais c'est moins un problème tech-

nique qu'un problème de juristes, qui doivent rassembler ces éléments et vérifier si l'on s'agit bien d'un règlement lorsqu'on parle de règlement, de directives lorsqu'on parle de directives, ainsi de suite.

La première partie de votre question est un problème d'accès aux documents – si j'ai bien compris. Je suis très surpris de votre question, parce qu'il existe quelque chose et, si vous éprouvez une difficulté d'ordre informatique, il faut vous adresser au bureau, en particulier à la secrétaire du Conseil municipal. Elle peut vous renseigner ou, le cas échéant, vous mettre en lien avec les gens de la Direction des systèmes d'information et de communication, qui vous permettront, à ce moment-là, d'accéder à ce qui existe. Si cela ne convient pas et que, avec d'autres collègues, vous partagez l'idée qu'il faut évoluer ou faire adapter l'interface à destination des conseillers municipaux, vous devez également le transmettre, parce que nous nous adaptons en fonction des demandes.

M. Alexis Barbey (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani et a trait à la coordination des travaux en ville de Genève, un souci apparemment récurrent ce soir. Au quai Gustave-Ador, il y a une troisième ouverture de fouille en trois ans sur le même trottoir. D'abord, entre 2009 et 2010, on a fait passer la fibre optique; puis, entre 2010 et juillet 2011, les égouts et l'évacuation des eaux usées; maintenant, à partir de septembre 2011, l'électricité. J'ai entendu dans une réponse précédente que vous étiez très soucieux de la revalorisation des immeubles aux alentours des endroits qui avaient été assainis. Je me demande si vous avez peut-être le souci inverse pour le quai Gustave-Ador, craignant que ces appartements deviennent trop chers; mais je pense que ce n'était pas là vraiment votre propos. Ma question est de savoir comment vous gérez le cumul des travaux aux mêmes endroits, quelles sont les priorités que la loi vous impose et quelles sont celles que vous choisissez de suivre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, il existe un organisme de coordination entre l'Etat et la Ville. Je reçois tous les mois un compte rendu et je peux vous dire qu'il est très difficile de coordonner l'ensemble des intervenants sur le domaine public, notamment ces dernières années pour la fibre optique, puisque deux opérateurs intervenaient. Dorénavant, il n'y en a plus qu'un. Sur le quai Gustave-Ador, nous avons eu des problèmes au niveau de l'effondrement d'un collecteur, ce qui nous a créé passablement de difficultés; nous avons dû fermer la circulation plusieurs week-ends – certains s'en souviennent peut-être. Ce quai est donc difficilement gérable, mais, au final, et je vous l'annonce comme un scoop, si vous habitez sur le quai Gustave-Ador, vous aurez du phonoabsorbant en priorité, même par rapport à d'autres rues ou tronçons de rues qui sont davantage en zone d'alarme que ce quai.

M^{me} Fabienne Fischer (Ve). Ma question s'adresse encore à M. Pagani, elle concerne la situation à la rue de l'Ecole-de-Médecine. Certaines mesures dépendent du Canton, notamment les mesures en matière de trafic; en revanche, les mesures d'aménagements sont de votre ressort, Monsieur Pagani, et j'ai deux questions à ce sujet. La première: pourquoi y a-t-il un tel retard concernant les arbres qui doivent être plantés le long de cette rue? La seconde question, c'est que je ne vous cacherai pas qu'il y a une immense déception de la part des habitants de voir que, après une année de travaux, les trottoirs ont été élargis, mais pour y mettre des voitures. Pourquoi une telle situation, Monsieur Pagani? Je vous remercie d'avance de votre réponse.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, pour la rue de l'Ecole-de-Médecine, il y a la problématique des arbres et des voitures. Nous ne pouvons pas planter les arbres avant le printemps et c'est pour cette raison qu'ils n'ont pas encore été plantés, mais ce sera fait dès que possible. Une œuvre artistique aurait dû prendre la place de ces arbres, malheureusement et je le regrette, elle coûtait trop cher pour la Fondation Hans-Wilsdorf.

En ce qui concerne les voitures, comme vous, Madame, et comme beaucoup d'entre nous, j'ai été scandalisé d'en arriver là, de voir cette avenue complètement fermée, même le week-end, alors qu'il y avait une telle animation. J'essaie de faire en sorte qu'il en soit autrement à l'avenir, car cette rue peut changer de caractère assez rapidement, comme vous l'avez constaté, notamment en parquant les voitures sur la bande roulante. J'espère que la Direction générale de la mobilité nous autorisera à mettre ce type d'aménagement..

5. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées directement à la commission des pétitions:

- P-269, «Musée d'art et d'histoire: un projet réaliste»;
- P-270, «Contre les incivilités et le bruit dans la Vieille-Ville»;
- P-271, «Pour la sauvegarde des arbres et des promenades de marronniers autour de la plaine de Plainpalais»;
- P-272, «Jonction: la mort d'un quartier»;
- P-273, «Pour des ralentisseurs aux avenues Soret et Ernest-Pictet et à la rue Châtelain»;
- P-274, «Pour des logements d'urgence».

La présidente. Nous passons maintenant au traitement des motions d'ordonnancement qui ont été déposées au bureau. Il y en a un certain nombre. La première motion d'ordonnancement vient du groupe Ensemble à gauche et demande de traiter les rapports suivants inscrits à notre ordre du jour: PR-866 A, PR-867 A et PR-874 A, car ces objets sont munis d'un délai légal. Je passe la parole à M^{me} Figurek.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, je pense que tout est dit dans le libellé de la motion d'ordonnancement. Ces trois points doivent être votés en urgence aujourd'hui. Je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup de débats en commission, car, si je ne me trompe pas, ces trois propositions ont été acceptées à l'unanimité. Je vous demande donc de traiter ces trois points entre aujourd'hui et demain, à votre convenance.

Madame la présidente, notre groupe acceptera ce que vous décidez de faire avec le bureau, pour autant que ces propositions soient votées d'ici à demain soir 12 octobre 2011. Je vous en remercie.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée à l'unanimité (59 oui).

La présidente. Ces trois propositions seront traitées à 20 h 30.

La prochaine motion d'ordonnancement a été déposée par le Mouvement citoyens genevois et M. Jean-Philippe Haas, et elle demande de traiter le projet de délibération PRD-11, inscrit à notre ordre du jour, intitulé «Pouvoir exclure un-e conseiller-ère municipal-e». Monsieur Haas, vous avez la parole.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Merci, Madame la présidente. En effet, dans le règlement, à l'article 40, il est stipulé que le bureau peut prendre une sanction contre l'attitude d'un conseiller municipal, mais la durée de la sanction n'est pas indiquée. Ce règlement est donc un peu obsolète et nous trouvons nécessaire de rajouter la durée, c'est-à-dire «jusqu'à la fin de la séance en cours», voire de prendre des sanctions plus importantes en accord...

La présidente. Excusez-moi, Monsieur Haas, mais veuillez rester sur l'urgence, à savoir pourquoi vous demandez que ce projet de délibération soit traité au cours de cette session.

M. Jean-Philippe Haas. Je pense qu'il y a une grosse lacune par rapport à ce règlement et il me paraît très urgent de modifier cet article du règlement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est refusée par 43 non contre 22 oui (2 abstentions).

La présidente. Nous avons été saisis d'une motion d'ordonnancement pour un nouvel objet. Je vous précise que cette motion d'ordonnancement est arrivée dans les délais prescrits. Il s'agit du projet de délibération PRD-12 de M. Olivier Fiumelli, M^{mes} Sophie Courvoisier, Marie Chappuis, MM. Eric Bertinat et Michel Chevrolet, intitulé «Soutenons les entreprises genevoises!» Je donne la parole à M. Olivier Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (LR). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs, il s'agit de discuter de manière urgente de la grave crise à laquelle font face aujourd'hui les petites entreprises genevoises, notamment le commerce de détail. Si ce texte est accepté, il s'agit de leur accorder un soutien ponctuel extraordinaire sur l'exercice 2011. Il est donc important de discuter de ce point avant que l'exercice 2011 soit bouclé, et c'est pourquoi il faut discuter de cette urgence ce soir. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 48 oui contre 21 non.

La présidente. L'objet sera traité à 20 h 30, après les urgences précédemment votées.

Nous traitons maintenant d'une motion d'ordonnancement de M. le conseiller administratif Sami Kanaan portant sur deux points de notre ordre du jour, les rapports PR-853 A et PR-854 A. Monsieur Kanaan, vous avez la parole.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs, les deux objets en question concernent tous deux l'avenir du cinéma, puisqu'il s'agit, d'une part, de la Fondation des cinémas du Grütli et, d'autre part, de la nouvelle Fondation romande pour le cinéma. Dans les deux cas, il s'agit de la ratification par le Conseil municipal de l'entrée de la Ville de Genève dans ces fondations telle que l'impose la loi sur l'administration des communes, qui a été quelque peu oubliée durant la législature précédente. Ces deux fondations ont commencé à travailler,

la Ville de Genève y participe de manière substantielle sur le plan budgétaire, et la situation devient donc un peu kafkaïenne. Nous avons des représentants dans ces conseils et il s'agit de formaliser correctement cette situation sur la base des rapports de commission. Je vous serais donc reconnaissant si nous pouvions traiter ces deux objets durant cette session. Je vous en remercie d'avance.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 57 oui contre 8 non.

La présidente. Cet objet sera donc traité après les urgences précédentes.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordonnancement des Verts, de M^{me} Perler-Isaaz, qui demande que le rapport P-257 A «Pour des aménagements urbains temporaires entre la gare des Eaux-Vives et le chemin Frank-Thomas» soit traité ce soir. Madame Perler-Isaaz, vous avez la parole.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Merci, Madame la présidente. Oui, nous souhaitons que ce point soit traité ce soir. Cela fait un certain nombre d'années que nous attendons qu'un aménagement soit revu sur le périmètre gare des Eaux-Vives-chemin Frank-Thomas. Il y a eu une pétition, qui a été rapidement traitée et acceptée en commission, avec un amendement demandant que cela soit fait pour la rentrée scolaire. Nous sommes deux mois après la rentrée scolaire et nous souhaitons que cette pétition soit traitée ce soir, afin que le magistrat puisse prendre les mesures nécessaires avant que le périmètre de la gare des Eaux-Vives soit reconstruit. Il s'agit là de la sécurité d'enfants qui se rendent à l'école. Merci.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée à l'unanimité (65 oui).

La présidente. Nous sommes encore saisis d'une motion d'ordonnancement de MM. Grégoire Carasso et Olivier Baud, qui demande que la motion M-958, du 14 décembre 2010, «Un chantier de jeunes pour rénover le pavillon Cayla et gérer un atelier vélo», soit traitée lors de cette session. Monsieur Carasso, vous avez la parole.

M. Grégoire Carasso (S). Cette motion d'ordonnancement vise en substance à éviter un scénario «villa Concorde». C'est dans le même quartier, l'intention du Conseil municipal est, à mon avis, au moins aussi claire que dans le cadre de la villa Concorde. Il y a là un magnifique projet, que l'on soit amateur de travaux d'insertion et des jeunes ou du projet final, à savoir un atelier vélo dans ce petit pavillon dit pavillon Cayla. C'est un projet qui a commencé et qui fait l'objet à

Interpellation orale: convention collective de travail du secteur du nettoyage

ce jour d'un travail bénévole remarquable. Il est urgent que le Conseil municipal traite cette motion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement est acceptée par 58 oui contre 3 non (2 abstentions).

La présidente. Cet objet sera également traité dès 20 h 30.

6. Interpellation orale du 27 juin 2011 de M. Olivier Fiumelli: «Le Conseil administratif de gauche veut mettre fin à la convention collective de travail du secteur du nettoyage!» (IO-231)¹.

M. Olivier Fiumelli (LR). Madame la présidente, pour des questions impératives je dois quitter cette salle; serait-il possible de traiter cette interpellation à 20 h 30?

La présidente. Monsieur Fiumelli, nous avons déjà repoussé cet objet plusieurs fois. La magistrate est là, le débat est de toute façon court, je crois que nous avons largement le temps.

M. Olivier Fiumelli. Je vais donc développer mon interpellation. Cette interpellation avait du sens au mois de juin, puisque nous avons entendu des bruits selon lesquels la Ville de Genève allait mettre fin à la convention collective de travail dans le domaine du nettoyage. Aujourd'hui, ce point a été largement confirmé et il a été mis sur la place publique, puisque les entreprises actives dans le domaine du nettoyage ont fait recours au Tribunal administratif en raison de l'illégalité de cette pratique, selon elles. Cette interpellation n'a donc plus tellement de sens, puisque normalement elle a pour objectif de révéler un problème. Mais nous allons quand même profiter de cette occasion pour en discuter.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas le sujet, une convention collective de travail, active dans le domaine du nettoyage, a été négociée et renouvelée l'année passée et est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Cette convention collective de travail prévoit un certain nombre de choses – comme toutes les conventions collectives – y compris le salaire qui doit être versé au personnel actif dans ce domaine. La Ville de Genève, selon la décision qui a été prise, laquelle a d'ail-

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 437.

Interpellation orale: convention collective de travail du secteur du nettoyage

leurs été communiquée à la commission des finances le 5 juillet 2011, demande que toutes les entreprises, dans le cadre des adjudications de marchés publics, communiquent la liste nominative des collaborateurs qui travaillent au nettoyage des locaux de la Ville; elle demande aussi que les entreprises communiquent la totalité des contrats de travail qui concernent ces mêmes collaborateurs et fournissent trimestriellement un rapport documenté des prestations à effectuer. La Ville de Genève demande que l'engagement des employés se fasse en catégorie quatre plus, au minimum, et que ceux-ci soient au bénéfice d'une formation ou, le cas échéant, de leur donner la possibilité de suivre une formation de cinq jours mise sur pied par la commission paritaire, afin que leur soit délivré le diplôme pour justifier la catégorie quatre plus, et de fixer le salaire à 25 francs l'heure, vacances non comprises, en lieu et place des 18,20 francs prévus par la convention collective.

Tout cela pour vous dire que nous sommes quand même un peu surpris qu'un Conseil administratif de gauche décide de mettre fin à ce qui est aujourd'hui le résultat de la paix du travail, que nous connaissons depuis septante ans dans ce pays, en décidant d'imposer à un certain nombre d'entreprises une manière de travailler sans prendre en compte les problèmes que cela leur posera. Je vous donne juste un exemple. Une entreprise, qui offre des services de nettoyage dans les locaux de la Ville et dans les entreprises privées, devra séparer son mode de fonctionnement et traiter d'une manière différente son personnel selon le lieu où il travaille. Nous sommes vraiment surpris que le Conseil administratif valide cette pratique qui vise à s'immiscer dans le fonctionnement d'un secteur d'entreprise particulier; nous sommes d'autant plus surpris que cette convention collective date d'il y a quelques mois.

L'interpellation a pour objectif d'essayer de comprendre pourquoi et comment ce Conseil administratif se permet de s'en prendre aux conventions collectives de travail signées par des partenaires sociaux, alors qu'il y a d'autres secteurs économiques sans convention collective de travail et où nous devrions peut-être avoir une action un peu plus forte.

Cette interpellation vise à ouvrir le débat sur cette question et à essayer de comprendre pourquoi le Conseil administratif agit de la sorte, et à savoir combien cette opération coûtera. Vous nous avez communiqué dans ce document un budget dont le montant est de 1 million de francs; nous aimerions avoir un peu plus de précisions, notamment sous quelle rubrique se trouve ce budget. Voilà, Madame la présidente, j'ai terminé mon interpellation.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur Fiumelli, je vous réponds avec d'autant plus de plaisir que ce sujet-là me tient à cœur et qu'il

Interpellation orale: convention collective de travail du secteur du nettoyage

tient également à cœur à mes collègues. Je pense avoir répondu à une partie de vos questions en commission des finances, mais je le fais bien volontiers dans un auditoire plus large ce soir.

Peut-être un rappel, Monsieur Fiumelli, sur la situation actuelle. Nous avons à peu près 250 à 300 personnes qui travaillent, sur de petits temps de travail, pour la Ville de Genève dans le secteur du nettoyage, principalement des femmes peu qualifiées... (*M. Fiumelli sort de la salle.*) Monsieur Fiumelli, vous quittez la salle?

La présidente. Mais tous les autres conseillers vous écoutent avec intérêt, Madame la conseillère administrative.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je voudrais vraiment que M. Fiumelli revienne. C'est vrai qu'il a déposé cette interpellation il y a quelques mois, mais je pense qu'il est en droit d'avoir une réponse complète.

Je disais donc que c'est à peu près 250 à 300 personnes, principalement des femmes peu qualifiées, qui exercent cette activité. Aujourd'hui, le salaire horaire est de 18,20 francs, il sera légèrement amélioré avec la nouvelle convention collective de travail à laquelle M. Fiumelli a fait référence. On parle ici de salaire d'appoint. Mais à Genève, de l'avis de la majorité du Conseil administratif, pour vivre il faut un salaire décent et un salaire d'appoint de 18,20 francs de l'heure ne permet pas de vivre de manière décente. Le premier constat est de dire: nous, collectivité publique, nous préférons avoir des habitantes et des habitants qui gagnent bien leur vie, de manière digne, décente pour pouvoir vivre en ville, plutôt que d'avoir des personnes qui sont des *working poor* et qui doivent émarger aux services sociaux pour boucler les fins de mois. D'où l'idée d'une réflexion relative aux marchés publics, qui ne contente pas uniquement l'aspect économique du marché public, mais qui contente d'autres critères, notamment des critères sociaux et de revalorisation salariale.

Les mesures du Conseil administratif n'ont pas été uniquement en discussion avec les partenaires sociaux. Nous n'étions pas d'accord à la fin, mais il y a eu tout un processus de discussion. Les propositions du Conseil administratif n'ont pas été uniquement de dire que dans les prochains appels d'offres, les marchés publics, nous revalorisons le salaire. Mais tout cela a été discuté avec les partenaires sociaux ainsi que l'engagement d'un surveillant qui puisse, dans les locaux de la Ville, vérifier que les entreprises effectuent le travail comme on le souhaite selon contrat. C'était une lacune en Ville de Genève, nous n'avions personne qui surveillait dans les locaux de l'administration le travail effectué.

Interpellation orale: convention collective de travail du secteur du nettoyage

Or nous nous sommes rendu compte, en discutant avec les employeurs, que dans d'autres lieux publics, par exemple aux Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), il y a un dispositif beaucoup plus performant, un contrôle beaucoup plus strict et les contrats signés entre les entreprises privées et les HUG sont beaucoup mieux respectés. Ce n'était pas le cas en Ville de Genève. Nous avons établi un cahier des charges, ouvert le poste et engagé récemment, il y a environ deux mois, quelqu'un qui a pour tâche de surveiller la réalisation des marchés publics de nettoyage pour la Ville de Genève. Je pense que c'est essentiel, car on s'est retrouvé devant des situations particulièrement pénibles et indéfendables en tant que collectivité publique.

Dans les appels d'offres, il y a également une revendication qui est celle d'une formation professionnelle plus importante pour les personnes qui travailleront dans les locaux Ville de Genève. Lorsque vous dites, Monsieur Fiumelli, qu'on sape les fondements du partenariat social, de la convention collective de travail, j'ai envie de vous dire que non, au contraire! En mettant cette revendication d'une formation professionnelle plus forte, on encouragera la nouvelle convention collective de travail telle qu'elle a été négociée entre les partenaires sociaux.

D'autre part, les entreprises qui ne souhaiteraient pas postuler parce qu'elles trouvent que le marché, tel qu'il est proposé par la Ville de Genève, n'est pas en adéquation ou rendrait trop difficile la gestion des employés sont libres de ne pas s'inscrire dans les marchés publics Ville de Genève. Or, Monsieur Fiumelli, nous avons de nombreuses entreprises qui ont postulé pour les marchés publics, sous la nouvelle formule, avec un salaire qui n'est plus à 18,20 francs l'heure, mais à 25 francs l'heure, vacances non comprises. C'est vrai qu'il y a un biais, mais nous l'assumons. Vous le savez, mais je le redis volontiers et de manière sereine et assumée, le différentiel se monte approximativement à 1 million de francs, les lignes sont dans l'ensemble du projet de budget 2012 Ville de Genève, parce que le nettoyage se fait dans tous les départements.

Et, *in fine*, j'ai envie de vous dire, Monsieur Fiumelli – et vous le savez puisqu'une procédure est pendante, elle a été gardée à juger devant la Chambre administrative de la Cour de justice, entre la Ville et certaines entreprises du nettoyage – pour nous, Conseil administratif de la Ville de Genève, il y a la volonté de payer décemment les personnes qui font le nettoyage des bureaux des fonctionnaires de la Ville de Genève, mais aussi le nettoyage de vos salles de réunion, Mesdames et Messieurs. Le tarif horaire que nous avons posé est à 25 francs, il nous semble un tarif horaire minimum pour garantir une vie décente à Genève. Vous et moi, nous le savons très bien, même un étudiant non formé est aujourd'hui beaucoup mieux payé que les personnes qui nettoient les bureaux de la Ville de Genève. Nous espérons bien gagner devant la Chambre et nous espérons également avoir un effet d'entraînement et que d'autres collectivités publiques, à l'ins-

Interpellation orale: convention collective de travail du secteur du nettoyage

tar de la République et canton de Genève, suivent le sillon tracé par la Ville. Je vous remercie de votre attention et de votre question, Monsieur Fiumelli.

La présidente. Il n'y a pas de discussion sur les interpellations, à moins qu'une demande d'ouverture ne soit faite. Je pose la question et je passe la parole à M^{me} Valiquer Greuccio.

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Madame la présidente, le Parti socialiste souhaite l'ouverture d'une discussion.

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 41 oui contre 16 non (3 abstentions).

M^{me} Nicole Valiquer Greuccio (S). Mesdames et Messieurs, le Parti socialiste voudrait apporter son soutien... (*Brouhaha.*) Madame la présidente, quand on parle du personnel qui touche déjà des bas salaires, je pense qu'on peut réclamer un peu d'attention quand on essaie d'améliorer leur quotidien. Merci, Madame la présidente. Le Parti socialiste, clairement, soutient l'action entreprise par Sandrine Salerno en faveur du nettoyage. M^{me} Salerno a rappelé que le salaire horaire des personnes les moins qualifiées est de 18,20 francs et si M. Fiumelli lit la convention collective de travail à laquelle il a fait référence, il verra qu'elle prévoit un salaire horaire pouvant aller jusqu'à 26 francs quand il s'agit d'un nettoyeur titulaire d'un certificat fédéral de capacité (CFC). Je souligne au passage qu'il n'est pas dans le pouvoir de la magistrate de dénoncer une convention collective de travail, qui dépendent des organisations représentatives syndicales et patronales. Cela mérite d'être rappelé, cela me semblait une évidence, mais visiblement la loi sur le travail n'est pas connue de tout le monde.

Vous voyez donc que M^{me} Salerno ne situe pas les prix du salaire horaire des nettoyeurs en dehors de la convention collective de travail. Au contraire, elle vise son application par le haut et nous, au Parti socialiste, nous pensons qu'il est tout à fait légitime, et même plus que souhaitable, d'appliquer les conventions collectives vers le haut plutôt que vers le bas.

Puis nous tenons à rappeler que cette action s'inscrit pleinement dans l'initiative que soutient le Parti socialiste pour un salaire minimum légal d'au moins 4000 francs. J'aimerais quand même rappeler ici qu'une personne sur dix, en Suisse, qui travaille à plein temps, ne peut pas assumer par son travail et le produit de son travail les charges qui sont les siennes dans la vie quotidienne; 400 000 personnes en Suisse, dont 280 000 femmes, gagnent moins de 22 francs l'heure! Je

Interpellation orale: convention collective de travail du secteur du nettoyage

pense qu'il faut aussi situer cette action dans une politique qui vise à valoriser les salaires et à permettre aux personnes les plus précaires d'augmenter leur revenu et de pouvoir vivre dignement du produit de leur travail. Il en va d'une question de dignité et, en cela, l'action de la magistrate s'inscrit non seulement pour la dignité des travailleurs concernés, mais également et surtout pour la dignité des femmes de ce secteur, car aujourd'hui l'égalité salariale n'est de loin pas acquise, les femmes continuent à gagner jusqu'à 20% de moins que les hommes.

Là, nous parlons d'un secteur où il y a de nombreuses femmes qui ne sont pas titulaires d'un CFC pour pouvoir gagner 26 francs l'heure. Nous parlons d'un secteur où le treizième salaire n'est pas donné par rapport aux vacances – la magistrate l'a souligné tout à l'heure – et j'aimerais bien savoir si, ici, beaucoup de personnes n'ont pas un treizième salaire compté sur l'entièreté, y compris sur le temps de vacances.

Je pense que c'est une action qui favorise un tant soit peu les travailleurs et les travailleuses les plus précaires, c'est une action qui mérite d'être soulignée. Finalement, on ne peut que regretter que les entreprises n'appliquent pas par le haut la convention collective de travail et considèrent que, finalement, une femme, sous prétexte qu'elle n'a pas un CFC, doit juste gagner quelque 8 francs l'heure de moins que les hommes. (*Applaudissements.*)

La présidente. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de terminer ce point avant la pause de 19 h. La parole est à M. Alexis Barbey.

M. Alexis Barbey (LR). Merci, Madame la présidente. J'ai trouvé la présentation de M^{me} Salerno très instructive. Revaloriser les femmes de ménage, et les hommes de ménage, et en même temps nommer un surveillant, cela me rappelle un peu l'histoire qu'on racontait à Moscou: en Russie, un homme sait lire, un homme sait écrire et un troisième est là pour surveiller ces deux dangereux intellectuels! Je crois, Madame la conseillère administrative, que c'est une situation que vous voudriez bien voir se répéter à Genève... Ce n'est pas le cas des libéraux-radicaux.

M^{me} Salerno nous dit que faire passer un salaire horaire de 18,20 francs à 25 francs est une légère revalorisation, mais je vous rappelle que c'est à peu près 25% d'augmentation! En termes de revalorisation, j'aimerais savoir comment seront négociés les contrats de travail des employés que les ressources humaines – qui dépendent du département de M^{me} Salerno – vont proposer. Je suis assez inquiet pour la masse salariale de la Ville de Genève, non pas en termes

d'impact de cette décision-là, mais des répercussions sur l'ensemble de la fonction publique, l'ensemble de l'économie genevoise.

Avant de prendre cette décision, Madame la conseillère administrative, avez-vous fait la moindre évaluation de son impact sur l'économie genevoise? En plus, j'aurais voulu savoir quels critères vous avez choisis pour procéder à cette augmentation dans ce type de travail, et quels critères vous limiteront dans votre choix. Il y a aussi d'autres professions à Genève qui sont utilisées par la Ville et qui mériteraient d'être revalorisées. A voir le nombre d'avocats à qui la Ville fait appel, je me réjouis pour ces confrères: ils pourront négocier avec vous des meilleures prestations!

En deux mots, je crois que cette mesure est quelque chose qui plaît; c'est une mesure électorale prise – comme par hasard – juste avant les élections fédérales, quand bien même il me semble que les négociations sur le salaire minimum sont sur la table à Berne et pas à Genève... Madame la conseillère administrative, c'est une mesure intéressante pour vous approprier ce débat, il me semble que vous avez une certaine maîtrise dans ce genre de chose... Mais j'aimerais savoir où vous comptez limiter – si vous comptez limiter – ce type d'initiative que prend la Ville de Genève pour surpayer les gens, et si vous avez pris la mesure du biais à la concurrence et de l'implication qu'aura ce biais sur la place financière de Genève, sur le marché du travail de Genève dans son ensemble.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Jean-Charles Rielle, vice-président.)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Monsieur le président, pourriez-vous, s'il vous plaît, demander à M. Barbey quel est son salaire horaire et s'il pense qu'il le vaut? En fin de compte, cela veut dire qu'il pense qu'une personne qui est payée 18 francs l'heure vaut ce salaire, parce que, finalement, faire le ménage n'est pas une tâche très honorable, très importante.

Après cet éclat, on ne peut qu'approuver et féliciter M^{me} Salerno pour l'effort qu'elle consent en augmentant de 18,20 francs à 25 francs les personnes qui viennent faire le nettoyage des locaux en Ville de Genève. Néanmoins, pour Ensemble à gauche, ce n'est pas suffisant. Nous avons toujours été opposés à toute externalisation, même quand cette externalisation est initiée par des magistrats de l'Alternative. Nous avons présenté, en 2008, le projet d'arrêté PA-90 demandant à la magistrate l'internalisation du nettoyage en Ville de Genève. Dans le même temps, je m'étais renseignée: on faisait des appels d'offres auprès des entreprises privées et, découlant de cela, nous avons présenté un projet d'arrêté qui demandait l'internalisation du nettoyage de tous les locaux de la Ville.

Interpellation orale: convention collective de travail du secteur du nettoyage

Ce que nous attendons de la part du Conseil administratif, c'est qu'on donne aux personnes qui font le nettoyage en Ville de Genève exactement les mêmes droits qu'à tous les fonctionnaires de la Ville. Madame la magistrate, vous avez parlé de salaire d'appoint mais, pour une grande partie de ces personnes, ce n'est pas un salaire d'appoint, c'est un moyen de subsistance tout court. Or, renseignements pris il y a quelques mois, nous savons qu'une tentative d'internalisation a été faite, qui fonctionne, cela au Palais Eynard. Ce que nous demandons, Madame la magistrate, c'est que vous fassiez la même chose pour tous les bâtiments en Ville de Genève, afin que les personnes bénéficient des droits qui sont les leurs.

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois félicite M^{me} Salerno pour son initiative. Effectivement, le salaire des *working poor*, les travailleurs qui ne peuvent pas vivre avec leur salaire, a besoin d'être amélioré et un salaire horaire de 18,20 francs est indécent, surtout quand on vient nettoyer les bureaux d'une administration. On vous félicite, Madame Salerno, je pense que c'est une bonne idée d'intervenir là-dessus et de mettre un surveillant.

Mais ce surveillant va-t-il aussi vérifier si les entreprises emploient des employés genevois, des citoyens du canton, et pas trop de frontaliers? Ce serait bien qu'il vérifie aussi cela, de donner la priorité aux citoyens genevois, parce qu'il y a également des *working poor* chez les citoyens genevois. Je pense que c'est aussi une priorité de penser à ceux qui, dans ce canton, doivent se battre tous les jours pour survivre.

M^{me} Marie Chappuis (DC). Mesdames et Messieurs, aux yeux du Parti démocrate-chrétien, cette initiative de la Ville, sous couvert d'intentions louables, est en réalité particulièrement dangereuse. Comme l'a rappelé M. Fiumelli, il n'est pas question ici, pour notre groupe, de remettre en cause les difficultés vécues par un certain nombre de salariés, mais, de notre point de vue, il est toujours préférable de recourir au dialogue entre partenaires sociaux plutôt que d'imposer des mesures contraignantes et étatiques. En s'érigant aujourd'hui en partenaire social et en fixant un salaire minimum, la Ville menace ce partenariat social, partenariat social qui a fait ses preuves: le niveau des salaires aujourd'hui en Suisse est là pour le prouver. Ce partenariat social, ce dialogue également entre les patrons et les syndicats, est un des fondements essentiels de notre prospérité et de notre stabilité politique et nous en sommes tous gagnants, les employeurs comme les employés.

J'aimerais rappeler ici à M^{me} Salerno, qui nous parlait des *working poor*, qu'au niveau cantonal l'Etat a mis en place des prestations complémentaires familiales précisément pour cette catégorie de personnes. Ces prestations complémentaires

Interpellation orale: convention collective de travail du secteur du nettoyage

sont là pour compléter le revenu des familles, monoparentales ou pas, qui n'arriveraient pas à couvrir leurs besoins. Le Canton se charge donc de cet aspect.

Aujourd'hui, je crois que la Ville ferait mieux d'agir sur les conditions-cadres, c'est là qu'elle pourrait se rendre utile et qu'elle pourrait participer à la prospérité de notre commune. Les conditions-cadres, c'est réduire les taxes et les impôts, c'est réduire la paperasserie administrative qui pèse sur les entreprises, c'est comme cela qu'elle permettra de soutenir des entreprises et de soutenir des salaires décents pour tout le monde.

M. Eric Bertinat (UDC). Je crois que chacun conviendra qu'à Genève la situation devient de plus en plus difficile pour les gens qui n'ont pas un salaire qu'on pourrait définir comme étant décent. Mais le problème est le suivant: qu'est-ce qu'un salaire décent à Genève? Pour M^{me} Salerno, si j'ai bien compris, c'est 25 francs l'heure. Madame Salerno, je vous le dis franchement, ce n'est pas assez. Vos milieux ont lancé une initiative pour un salaire minimum bien plus élevé. Cela veut dire que la proposition que vous nous faites est insuffisante, voire injustifiée.

Au mois de février, le Grand Conseil a eu l'occasion de se pencher sur l'initiative pour un salaire minimum. Nous avons pu analyser de manière détaillée les travaux de plusieurs universitaires, qui nous ont montré qu'il était extrêmement dangereux de fixer un salaire minimum. Il faut laisser jouer la concurrence dans un cadre précis. La concurrence doit jouer à plein et c'est parce qu'elle joue à plein que les salaires ont une chance d'augmenter. Vouloir intervenir comme vous le faites est, à mon avis, une mauvaise solution; elle est évidemment coûteuse, discriminatoire pour les professions qui ne sont pas touchées par vos mesures, elle va poser d'infinis problèmes pour les conventions collectives de travail. Bref, elle nous cause plus de problèmes qu'elle n'en résout, même si cela part de bons sentiments.

M. Pascal Holenweg (S). Effectivement, il est dangereux de fixer un salaire minimum, il est même très dangereux de fixer un salaire, il est même extrêmement dangereux de fixer une rémunération pour un travail. Tout travail devrait être bénévole et les personnes qui effectuent le nettoyage de nos cochonneries devraient le faire dans la joie, la bonne humeur et le bénévolat absolu, nous ne devrions pas avoir à payer des gens pour faire ce genre de travail...

Plus sérieusement, le champ des possibilités légales pour faire augmenter les salaires les plus bas est assez ténu pour une collectivité publique et, là, le Conseil administratif a utilisé une des rares possibilités qu'il avait. La question se pose – M^{me} Pérez l'a posée tout à l'heure, plus généralement et pas seulement dans le nettoyage – de la sous-traitance par la Ville à des privés de tâches qu'elle pourrait

Interpellation orale: convention collective de travail du secteur du nettoyage

accomplir elle-même. Elle se pose en particulier dans le nettoyage, compte tenu aussi de l'attitude qu'a adoptée le patronat de ce secteur dans cette discussion. Ce patronat s'est payé une demi-page dans la *Tribune de Genève* pour nous dire qu'être payé 25 francs l'heure pour nettoyer les cochonneries des autres, c'était une revendication exorbitante, et que 18,20 francs l'heure à Genève, en 2011, c'était un salaire convenable, digne. Le patronat a ajouté que si la Ville maintenait sa décision il fermerait l'Ecole genevoise de la propreté – Ecole genevoise dans laquelle il ferait bien de mettre les pieds d'ailleurs – on en finirait avec le partenariat social, on accepterait le travail au noir et la concurrence sauvage. Combien d'heures de travail d'une nettoyeuse, payée actuellement 18,20 francs l'heure, le patronat genevois du nettoyage a-t-il dû sortir pour se payer une demi-page de la *Tribune de Genève* pour y proférer de telles insanités?

La question qui a été posée tout à l'heure par M^{me} Pérez et la question qui est sous-jacente à toute cette discussion sont effectivement celles du salaire minimum. Deux initiatives, une fédérale et une cantonale, ont été lancées pour imposer ce salaire minimum. Le débat sur le salaire des nettoyeuses ne peut pas être tenu indépendamment du débat sur le salaire minimum. La question posée tout à l'heure est bien la bonne question: combien gagnent ceux qui considèrent que 18,20 francs l'heure, à Genève, c'est assez, que 25 francs l'heure, c'est un salaire exorbitant, et que 4500 francs de salaire par mois, c'est surpayé? M. Barbey nous a annoncé que si la Ville maintenait sa décision et qu'on se mettait à payer les nettoyeuses 25 francs l'heure, cela provoquerait une crise économique considérable à Genève et mettrait en péril à la fois le partenariat social, les bases économiques du développement genevois et la croissance. J'aimerais bien savoir sur quoi peut bien reposer une croissance qui s'effondrerait si on commençait à payer un peu correctement les gens qui nettoient nos propres cochonneries. (*Applaudissements.*)

M^{me} Anne Moratti (Ve). Si on commençait à regarder la loi du marché avec des lunettes «genre», on verrait deux choses. La première, c'est que les salaires féminins sont majoritairement en dessous des salaires masculins et que les fortunes, notamment l'argent dans l'immobilier, sont majoritairement masculines. Quelque part, nous ne sommes pas étonnés ce soir de voir la droite nous dire qu'il faut laisser faire la loi du marché, qu'il faut laisser des gens vivre avec 18,20 francs l'heure, qu'il ne faut absolument rien faire contre la spéculation immobilière – cela n'a pas été dit ce soir, mais dans d'autres débats – et qu'il faut simplement baisser les impôts. C'est vrai que pour les personnes qui vivent avec 18,20 francs l'heure, une baisse d'impôts serait très profitable!

Ce cynisme, une fois de plus, par rapport à une population qui peine à finir les fins de mois, est incroyable. Pour ma part, je trouve très bien que l'Etat mette en place des prestations complémentaires cantonales, mais il serait encore mieux que l'Etat ne soit pas obligé de subventionner les gens. Ce n'est pas le but de la

population d'être subventionnée. Tout le monde a envie d'être libre, d'être heureux à la fin du mois, d'avoir de quoi payer ses factures et les besoins de tous les jours avec son salaire sans devoir mendier de l'argent, alors qu'on travaille à 100% et, pour certaines personnes, le soir avec des horaires irréguliers.

Je trouve simplement cynique qu'on fasse en sorte que les gens soient assistés et qu'on s'en satisfasse.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Mesdames et Messieurs, dans une économie globale, les salaires sont en fonction d'un système général et si vous voulez les augmenter dans un type de profession, chez un certain type d'employeurs, vous allez fausser un certain nombre de règles.

Je ne sais pas si les salaires tels qu'ils ressortent des conventions collectives de travail, des contrats type de travail ou de ce que l'on fait à la Ville de Genève, devraient être augmentés ou non. Mais nous ne pouvons pas simplement décider qu'à la Ville ce sera plus que ce que dit le contrat type de travail. On ne peut pas dire que les gens qui font des nettoyages doivent être payés systématiquement différemment de ceux qui font, par exemple, un travail de caissier. Les salaires des caissiers de tous les commerces de distribution, comme Coop et Migros, sont probablement inférieurs à ces montants dont on nous parle maintenant, et une augmentation telle que celle dont on entend parler me paraît complètement inadéquate. Je crois que cela doit se passer autrement qu'en bombardant tout à coup des gens avec un salaire différent.

En revanche, j'ai été consultée par une personne, à titre amical, qui était employée de la Ville. Elle occupait un petit poste, peut-être un demi-poste, de conciergerie et elle a été licenciée par vos services, Madame Salerno; elle en était malade d'angoisse. De plus, pendant l'été, cette personne a chuté sur une aire d'autoroute, elle est tombée sur le dos, elle n'a pas d'assurance, pas de revenu, c'est une véritable catastrophe dans sa vie. Je pense qu'avant de savoir si on veut augmenter les salaires sur des bases farfelues, il faudrait déjà engager les gens qui sont chez nous, éviter de les licencier, éventuellement au profit d'autres, et avoir un véritable contrôle sur la qualité du travail fourni.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Ma collègue Maria Pérez est intervenue tout à l'heure pour donner la position de notre groupe. Je rappelle que je m'associe à notre camarade socialiste, Pascal Holenweg, qui disait tout à l'heure que nous avons toujours prôné un salaire minimum, pas seulement un salaire minimum horaire, mais surtout une mensualisation d'un certain type de professions. Nous sommes donc un peu surpris d'en être là ce soir. Effectivement, nous avons dénoncé le fait que des externalisations étaient en train de se produire et, au cours

Interpellation orale: convention collective de travail du secteur du nettoyage

de l'ancienne législature, nous avons déposé des projets d'arrêtés pour revenir en arrière et internaliser à nouveau certains postes.

J'aimerais poser une question au Conseil administratif dans son ensemble, parce que je pense que ce n'est pas uniquement M^{me} Salerno qui prend de telles décisions. J'aimerais savoir si dans les bâtiments de la Ville, je pense notamment aux écoles, il y a différents statuts. Je m'explique. Je crois savoir qu'il y a des personnes qui sont mensualisées, elles sont engagées dans les mêmes conditions que le personnel de la fonction municipale; par contre, d'autres employés sont sous un contrat de droit privé et sont payés par des entreprises privées qui, parfois, sous-mandatent. C'est là où nous avons des soucis.

Ce qui nous pose problème, c'est que, dans un même établissement, des personnes qui font le même travail, qui occupent la même fonction, n'ont pas le même traitement salarial. C'est bel et bien une inégalité de traitement et j'aimerais savoir combien il y a de cas, parce que j'en connais un certain nombre dans plusieurs bâtiments publics. J'aimerais bien être informée là-dessus.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je répondrai sur trois points. Le premier, à l'intention de M. Spuhler, concerne le cahier des charges exact du surveillant. Celui-ci sera remis en commission des finances. Je pense que c'est important que vous l'ayez pour voir exactement quel est son périmètre d'action, qui est d'aller voir dans les locaux de la Ville comment est effectué le travail, mais aussi d'avoir un regard sur les contrats qui sont passés. Aujourd'hui, nous traitons avec une entreprise, c'est cette dernière qui distribue le travail à ses employés et quelquefois on s'est retrouvé dans des situations pénibles, à savoir que ce n'était pas l'employé qui venait nettoyer les bureaux, mais ses enfants qui, parfois, n'étaient pas majeurs...

C'est pour éviter des dérives de ce type que nous voulons désormais que les contrats soient passés directement entre la Ville, l'employé et l'entreprise, pour avoir un contrôle strict, clair et cadré des personnes qui viennent travailler dans les bureaux de la Ville, car certaines situations auxquelles nous avons été confrontés étaient tout bonnement inacceptables. Je vous fournirai le cahier des charges du surveillant. De toute façon, pour être sûrs que cela se passe bien, nous devons évaluer tous les deux mois le travail fourni par cette personne, un homme en l'occurrence.

Le deuxième point est sur la remarque très intéressante de M^{me} Chappuis relative à la paperasserie – je ne la prends pas comme une philippique de votre part, Madame. L'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP) étant posé sur la paperasserie des entreprises, le fait qu'on pourrait alléger cette paperasserie est une remarque que j'entends de la part des entreprises, qui disent que l'AIMP, les marchés publics, c'est beaucoup de documents à remplir, c'est parfois très com-

pliqué, il faudrait des accompagnements. Pourquoi pas? Toujours est-il que c'est certainement une question cruciale pour la Ville, à savoir: est-ce que la Ville a un volet dans sa politique de promotion économique qui inclue une politique de facilitation envers les entreprises locales? Aujourd'hui, Madame Chappuis, nous n'en avons pas. Je pense qu'elle manque et peut-être que, sur ce dossier-là, nous pourrions être d'accord.

J'entends venir devant mes collègues avec des propositions et, si elles leur plaisent, nous pourrions en débattre en commission. Je pense que la Ville a aussi son rôle à jouer de facilitatrice envers les entreprises, les personnes morales. On fait pas mal de choses pour les personnes physiques, pour les individus comme vous et moi, on fait très peu aujourd'hui en Ville de Genève pour les petites et moyennes entreprises, qui sont très importantes pour notre vie aux uns et aux autres. Il y a du travail à faire, vous avez tout à fait raison sur le constat.

Le troisième et dernier point concerne l'externalisation. D'abord, quand même un démenti: ce n'est pas ce Conseil administratif – ni même le précédent – qui a commencé à externaliser le nettoyage, il l'était déjà en Ville de Genève, à une exception près – M^{me} Pérez l'a mentionné – celle du Palais Eynard. Quand j'ai demandé pourquoi uniquement le Palais Eynard, on m'a dit que c'était pour des raisons de confidentialité. Une double étude a été faite. En l'occurrence, si on internalise cette prestation, ce seront des fonctionnaires Ville de Genève qui nettoieront les bureaux. Cela changera donc le nombre de personnes qui travaillent, ce ne sera plus des temps partiels, ce ne sera plus forcément le même public, et le coût financier sera évidemment différent. Pour ma part, j'ai plaidé pour qu'on reste sur un système d'externalisation. En effet, je pense que nous avons un enjeu autour des marchés publics, celui d'introduire des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics, de ne pas uniquement donner les marchés aux moins-disants et de ne regarder que le côté économique de l'offre. Si nous, Ville de Genève, nous ne le faisons pas, Madame Figurek, personne ne le fera. Alors oui, nous aurions amélioré la condition de quelques dizaines de personnes, qui seraient devenues des employées de la Ville. Vous avez raison et sur ce point je peux faire le chemin idéologique avec vous, mais nous aurions quand même loupé, à mon avis, un espace de discussion et de politique important qui est celui d'introduire des critères sociaux, parce que, aujourd'hui, malheureusement, l'AIMP, c'est souvent uniquement les critères économiques.

Je pense également que si on abandonne la voie des marchés publics on abandonne aussi la prétention qui, à mon avis, est une prétention noble, celle de faire boule de neige. Aujourd'hui, à l'Etat, République et canton de Genève, on pourrait aussi s'inspirer de la réflexion de la Ville, puisque, à part certains départements – je crois aujourd'hui uniquement le Département de l'instruction publique, de la culture et des sports – la prestation de nettoyage a été totalement externalisée avec des marchés qui ont été donnés au moins-disant. Là, la Ville de

Genève doit faire son travail, même si on n'atteint pas l'objectif auquel je pourrais souscrire – et si vous avez une majorité dans ce Conseil on y souscrira – mais je pense que, dans un premier temps, il vaut la peine d'améliorer l'outil marché public, il vaut la peine aussi d'améliorer les conditions des 250 ou 300 hommes et femmes, principalement, qui travaillent à nettoyer les bureaux des fonctionnaires de la Ville de Genève et également, Mesdames et Messieurs, les salles dans lesquelles vous vous réunissez et nous, le Conseil administratif, nous nous réunissons lorsque nous tenons séance.

Je me réjouis en tout cas de continuer ce débat avec vous, d'abord dans le cadre du projet de budget 2012, puis à la faveur de l'arrêt qui sera rendu par la Chambre administrative, j'imagine d'ici à quelques semaines.

L'interpellation est close.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je lève la séance. Nous reprendrons à 20 h 40 avec trois rapports traitant du classement de projets d'arrêtés, puis les motions d'ordonnement acceptées tout à l'heure. Je vous souhaite un excellent appétit.

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1598
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1600
3. Prestation de serment de M. Christo Ivanov, remplaçant M. Yves Nidegger, conseiller municipal démissionnaire	1603
4. Questions orales	1603
5. Pétitions.	1619
6. Interpellation orale du 27 juin 2011 de M. Olivier Fiumelli: «Le Conseil administratif de gauche veut mettre fin à la convention collective de travail du secteur du nettoyage!» (IO-231).	1623
7. Propositions des conseillers municipaux	1636
8. Interpellations	1636
9. Questions écrites	1636

La mémorialiste:
Marguerite Conus